



## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le mardi 2 mars 2021 à 19 h, le conseil rendra une décision sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Demande de dérogation mineure : 14, 2<sup>e</sup> AVENUE EST**

Le propriétaire du 14, 2<sup>e</sup> Avenue Ouest souhaite obtenir une dérogation mineure pour les raisons suivantes;

- 1- La largeur du lot est de 8,47 m ce qui est inférieure à 15,24 m tel que prescrit dans le règlement de lotissement;
- 2- La profondeur du lot est de 30,48 m ce qui est inférieure à 30,5 m tel que prescrit dans le règlement de lotissement
- 3- La superficie du lot est de 258,3 m<sup>2</sup> ce qui est inférieure à 512,4 m<sup>2</sup> tel que prescrit dans le règlement de lotissement;
- 4- La largeur du bâtiment principale est de 6,28 m ce qui est inférieur à 7,30 m tel que prescrit dans le règlement de zonage;
- 5- Les marges latérales Est et Ouest sont inférieures à 1,5 m tel que prescrit dans le règlement de zonage.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien en place de ce bâtiment même si certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement ne sont pas respectées.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 16 FÉVRIER 2021

Sylvie Lafleur  
Greffière adjointe